

Conseil scientifique - Formation restreinte**Compte rendu****Mardi 26 janvier 2021, 15h30 – 17h30****Présents :**

Ghazala Azmat, Florence Bernault, Régis Bismuth, Olivier Borraz, Dominique Cardon, Nicolas Delalande, Didier Demazière, Alain Dieckhoff, Sabine Dullin, Bénédicte Durand, Séverine Dussolier, Emanuele Ferragina, Martial Foucault, Pierre François, Matthieu Fulla, Roberto Galbiati, Martin Giraudeau, Florence Haegel, Eberhard Kienle, Jeanne Lazarus, Thierry Mayer, Benjamin Marx, Fabrice Melleray, Frédéric Mion, Xavier Ragot, Janie Pelabay, Guillaume Plantin, Paul-André Rosental, Frédéric Ramel, Mirna Safi, Nicolas Sauger, Dina Waked, Cornelia Woll

Assistent à la réunion :

Bénédicte Barbé, chargée de mission, Direction scientifique

Michel Gardette, directeur délégué

Carole Jourdan, directrice du pôle académique, Direction des ressources humaines

1/Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visioconférence le 8 décembre 2020

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visioconférence le 8 décembre 2020.

2/Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou une Professeure des universités (poste public) en histoire, profil histoire intellectuelle et histoire politique XVIII^e et XIX^e siècles**3/Avis sur la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en histoire, profil histoire sociale et politique XX^e et XXI^e siècles**

Eberhard Kienle remarque que dans le document présenté pour le point 2, le comité de sélection compte un vice-président, mais pas de président ; et concernant le point 3, il n'y avait qu'un seul membre étranger dans le comité. Ces deux détails l'ont interpellé.

Paul-André Rosental indique qu'il préside le comité en vue du recrutement sur le profil Histoire intellectuelle et histoire politique (point 2), et que la vice-présidente est Frédérique Leichter-Flack. Le second comité (point 3) est présidé par Marc Lazar avec pour vice-présidente Marie-Emmanuelle Chessel. Il pense que la question d'Eberhard Kienle vient peut-être d'un effet de comparaison entre les deux comités, l'un étant plus international que l'autre ; la raison en est que ce découpage XVIII^e/XIX^e siècles est totalement atypique en France, ce qui conduit à se tourner vers l'international, tant pour le comité de sélection que pour le vivier de candidats et candidates. Pour ce qui concerne le choix des membres du comité pour le poste XX-XXI^e, l'accent a été mis sur la sélection de spécialistes de différentes zones géographiques européennes : Clarisse Berthezène pour le Royaume-Uni, Noëlline Castagnez pour la France, Lutz Raphaël pour toute l'histoire de l'Europe occidentale ; Marie-Bénédicte Vincent qui est une grande spécialiste de l'histoire de l'Allemagne, des rapports entre les élites et l'État allemand, entre l'unité et la fin de la Deuxième Guerre mondiale ; et Laurent Warlouzet qui représente, outre l'histoire des politiques économiques, l'histoire de la construction européenne et de la gouvernance européenne, notamment depuis la crise des années 70, d'où ce choix.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou une Professeure des universités (poste public) en histoire, profil histoire intellectuelle et histoire politique XVIII^e et XIX^e siècles.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la composition du comité de sélection en vue du recrutement d'un Professeur ou d'une Professeure des universités (poste public) en histoire, profil histoire sociale et politique XX^e et XXI^e siècles.

4/Information sur les candidatures au recrutement de chargés de recherche CNRS soutenus par les UMR de Sciences Po

Cornelia Woll rappelle que les procédures de soutien sont organisées par chaque centre, mais que le conseil scientifique prend connaissance chaque année du CV des candidats et candidates au recrutement en tant que chargé de recherche du CNRS. Les membres ont pu consulter sur le drive la liste des candidats et leurs CV soutenus par l'OSC, le CEVIPOF, le CERI, le CEE et le département d'économie.

Olivier Borraz intervient pour indiquer que le CSO a oublié de transmettre l'information sur le soutien apporté à Jan Worlein, candidat en section 53 et 36.

5/Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une Assistant Professor FNSP en tenure track en sociologie

Mirna Safi rappelle qu'un poste d'*Assistant Professor* en sociologie des inégalités a été ouvert au printemps 2002, pour lequel 80 candidatures ont été reçues, et 6 personnes auditionnées et toutes classées. Cette phase a abouti au recrutement de Zachary van Winkel. Le recrutement d'un second *Assistant Professor* ayant été rendu possible par la direction scientifique, il a été décidé de puiser dans le classement réalisé au printemps, cela pour plusieurs raisons : le laps de temps raccourci, le fait que la position est très largement définie, que le pool de candidats a peu de chances d'être très différent dans un laps de temps aussi réduit, que les coûts de recrutement sont bien sûr élevés, d'autant plus dans les circonstances actuelles. Une réunion à l'OSC a permis à tous les chercheurs permanents d'exprimer leur accord sur la stratégie qui consiste à puiser dans ce classement pour pourvoir la deuxième position. Ceci s'est révélé d'autant plus opportun que le deuxième, Bastian Betthäuser, a un profil tout à fait en ligne avec les travaux de l'OSC, et plus fondamentalement encore, répond même à des besoins importants au centre, puisqu'il travaille en sociologie de l'éducation, axe central pour l'OSC mais affaibli par l'acheminement vers la retraite de 4 chercheurs très actifs dans cet axe.

Mirna Safi présente rapidement le profil de Bastian Betthäuser : après une thèse à Oxford, soutenue en 2017 sous la direction de John Goldthorpe, sociologue très connu sur les inégalités sociales et la mobilité sociale, il a fait un postdoc à Nuffield et est actuellement associé à plusieurs centres à Oxford ; il a d'ores et déjà un profil de publication solide, à la fois en termes de sociologie d'éducation et de social policy ; il a publié dans les meilleures revues comme l'*European Sociological Review* et vient de publier un nouveau papier en 2020 dans le *British Journal of Sociology* et dans *Research in Social Stratification and Mobility*, revues à la fois spécialisées et généralistes très importantes de la discipline. Il mène de nombreux travaux qui intéressent l'OSC, à la fois sur la sociologie des inégalités éducatives, mais aussi sur le lien avec le marché du travail ; il est très motivé pour rejoindre l'OSC et a aussi une expérience en enseignement, ayant monté plusieurs cours à Oxford et enseigné dans plusieurs programmes des cours qu'il a montés lui-même de A à Z. L'OSC l'a d'ores et déjà contacté pour savoir s'il était motivé pour le rejoindre et il attend l'accord du CS.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *Assistant Professor* FNSP en tenure track en sociologie.

6/Avis sur le soutien de Sciences Po (médialab) à la candidature à l'ERC de Pedro Ramaciotti Morales

Cornelia Woll précise le cadre : Pedro Ramaciotti Morales dépose une ERC Starting Grant avec le soutien du medialab. S'il obtient la bourse ERC, il se verra offrir à Sciences Po un poste Elie Halévy Fellow pendant toute la durée de son financement.

Dominique Cardon précise que Pedro Ramaciotti est en postdoc au médialab depuis un an ; ce mathématicien chilien auteur de travaux très intéressants et travaille maintenant en sciences sociales sur la comparaison internationale de positionnements dans un espace politique latent des comptes Twitter de différents pays en essayant de les rapprocher de modèles de science politique, du modèle Chapel Hill ou d'autres du même type. Ses travaux sont originaux, mais dépendent de l'ERC qu'il est en train de préparer.

Florence Haegel s'étonne qu'il faille demander l'avis du conseil scientifique pour ce type de soutien.

Cornelia Woll indique qu'il ne s'agit pas pour le Conseil scientifique de se prononcer sur le soutien au projet ERC, mais en vue de la possible création d'un poste de Elie Halévy Fellow.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des présents le soutien de Sciences Po (médialab) à la candidature à l'ERC de Pedro Ramaciotti Morales.

7/Questions diverses

Cornelia Woll donne la parole à Janie Pelabay, puis à Bénédicte Barbé.

Janie Pelabay demande ce qu'il en est de la semaine de liberté académique qui avait été annoncée, s'il s'agit d'une annulation complète ou seulement d'un report.

Guillaume Plantin s'excuse d'avoir oublié de rappeler lors des questions diverses de la séance plénière que cette semaine est reportée au mois de septembre ; compte tenu de la crise institutionnelle, il a été considéré que le moment n'était pas opportun pour avoir une discussion posée et sereine sur ces sujets qui déchaînent toujours les passions. L'espoir est de pouvoir faire plus de présentiel à cette occasion.

Bénédicte Barbé donne quelques informations sur la commission des carrières. Pour rappel, cette commission est l'instance en charge de l'évaluation des carrières des chercheurs et des chercheurs-enseignants de statut FNSP. Cette instance est présidée par le directeur scientifique et la direction scientifique avec le pôle académique en assurent le secrétariat. L'évaluation, réalisée sur la base d'un dossier examiné par deux membres de la commission des carrières, puis par la commission toute entière, permet d'instruire les décisions d'augmentation au mérite qui ont lieu tous les trois ans pour cette catégorie de personnel.

Le périmètre de de la commission des carrières est le suivant : les chercheurs et chercheurs-enseignants de statut FNSP, qui regroupent donc les chargés de recherche et directeurs de recherche FNSP, avec ou sans prime d'incitation à l'enseignement ; les Associate Professors et les full Professors FNSP. Sont exclus de ce périmètre les chargés d'étude OFCE, qui ont leur propre track d'évaluation et les Assistant Professors, qui sont en tenure track. Cette année, 54 dossiers doivent être évalués par la commission des carrières : 41 dossiers de rang A et 13 dossiers de rang B ; par discipline, il y a une majorité de dossiers en science politique pour les deux rangs, avec

en rang A 25 dossiers en science politique, 3 dossiers pour les disciplines histoire, droit et économie, et 7 dossiers en sociologie.

La composition de la commission des carrières concerne directement les membres du conseil, puisqu'elle comportera 14 élus du conseil scientifique, qui ne doivent être ni directeur d'unité, ni directeur de département, et 10 enseignants et chercheurs qui sont nommés par le directeur et peuvent être des enseignants et des chercheurs extérieurs à Sciences Po. Ces nominations permettent de rééquilibrer la composition de la commission de manière à pouvoir répondre à la répartition des dossiers par discipline. En résumé, il y aura dans cette commission une majorité de membres de rang A en science politique pour évaluer les nombreux dossiers en science politique et les postes restants seront répartis en faisant appel à d'autres disciplines.

Des contacts sont pris actuellement avec des extérieurs pour composer cette commission; en fonction des réponses obtenues d'ici une à deux semaines, les membres élus du conseil scientifique seront contactés. Pour la science politique et la sociologie, la commission comprendra non seulement les titulaires, mais également les suppléants.

Bénédicte Barbé précise qu'en termes de calendrier, tous les chercheurs et chercheurs-enseignants concernés par cette campagne d'évaluation ont reçu un message en début d'année et doivent rendre leur dossier le 2 mars au plus tard. Ce seront ensuite les directeurs d'unité et de département qui auront un mois pour produire des avis sur chacun des dossiers. Puis chaque membre de la commission recevra environ 6 dossiers à évaluer, pour une séance plénière qui se tiendra fin mai-début juin.

Eberhard Kienle remarque que les membres n'ont pas pris sur la diversité des évaluateurs au niveau des internes, mais pourraient l'avoir sur les extérieurs; il plaide pour une diversité multiple par rapport aux choix faits dans le pool des évaluateurs extérieurs, en termes de nationalités, de genres.

Guillaume Plantin répond que c'est ce que Sciences Po essaye de faire sous la contrainte que les évaluateurs puissent lire des dossiers en français et qu'ils acceptent de travailler gratuitement.

8/Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *full professor* FNSP en économie, profil macroéconomie internationale et commerce

Thierry Mayer indique qu'il s'agit d'un recrutement pour un profil macroéconomie et commerce, validé au Conseil scientifique à l'automne 2020. Le comité s'est réuni deux fois, en novembre pour examiner les dossiers, puis en décembre pour procéder aux auditions. Il propose au conseil scientifique le recrutement d'Isabelle Méjean. Actuellement *full professor* à l'École polytechnique, elle a soutenu sa thèse en 2006 à l'université de Paris I, puis a travaillé au CEPPII et au FMI, avant d'être recrutée à l'École polytechnique. Isabelle Méjean travaille sur les questions de commerce international et sur les implications macroéconomiques des chocs qui peuvent toucher les

entreprises, et en particulier les exportateurs et les importateurs. Ses recherches portent donc sur l'articulation entre l'aspect microéconomique du commerce international et les implications macroéconomiques. Elle a un nombre conséquent de publications dans les meilleures revues internationales étant donné son âge et son niveau de séniorité ; elle a en particulier publié un papier dans *Econometrica* en 2014, un autre dans *l'American Economic Review* en 2017 ; cette année, elle publie deux papiers dans le *Journal of International Economics* qui est la revue de référence dans ce domaine. C'est une spécialiste internationalement reconnue sur ces thèmes-là. Le département d'économie a sollicité comme il le fait toujours un certain nombre de lettres pour avoir l'avis des meilleurs spécialistes sur le sujet ; elles étaient toutes extrêmement élogieuses et recommandaient ce recrutement.

Deux autres signes peuvent être également cités quant à l'excellence de la recherche d'Isabelle Méjean : le premier est qu'elle est titulaire d'une ERC starting grant depuis 2017, qu'elle va transférer à Sciences Po dès le mois de septembre à la suite de ce recrutement s'il est accepté ; le second est qu'elle est cette année la lauréate du prix du meilleur jeune économiste de France, en l'occurrence de la meilleure, décerné par le cercle des économistes et le journal *Le Monde*. S'il s'agit un prix franco-français, elle succède cependant à Stéphanie Stantcheva, *full professor* à Harvard, ou encore à Esther Duflo. Le département d'économie serait ravi de pouvoir finaliser ce recrutement et ainsi accueillir dès septembre une jeune économiste d'un niveau d'excellence exceptionnel.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un ou une *full professor* FNSP en économie, profil macroéconomie internationale et commerce.

9/Avis sur la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps à de Bruno Stagno Ugarte

10/Avis sur la demande de nomination en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps de Bruno Patino

Cornelia Woll donne la parole à Bénédicte Durand à propos de ces deux PAST.

Bénédicte Durand présente le dossier de Bruno Stagno Ugarte, qui postule au renouvellement de son statut de PAST. Actuellement directeur exécutif adjoint de l'organisation internationale Human Right Watch, Bruno Stagno Ugarte enseigne à Sciences Po depuis 2014, et est PAST depuis 2018. Il enseigne trois cours à PSIA, y assure également une mission de conseiller scientifique du master Droits de l'homme et action humanitaire, siège au sein du comité stratégique de l'école où il est en outre très engagé sur l'encadrement des travaux finaux des étudiants.

Jeanne Lazarus s'interroge doublement sur les PAST en général, non sur le cas particulier examiné ici : comment s'articulent les services des PAST avec les besoins des départements ? Comment les rémunérations des PAST sont-elles définies ?

Sabine Dullin et Frédéric Ramel s'interrogent également sur le rattachement disciplinaire de certains PAST et sur les responsabilités pédagogiques qui peuvent être confiées à certaines d'entre eux. Frédéric Ramel souligne que sa remarque ne concerne pas le cas spécifique de Bruno Stagno Ugarte.

Olivier Borraz rappelle un échange lors d'une séance du Conseil scientifique au cours de laquelle il avait été souligné que les PAST étaient majoritairement des hommes.

Bénédicte Durand rappelle que le service d'un PAST est fixé par décret, correspond à un demi-service de professeur des universités et à une rémunération définie dans ce cadre, à savoir un service de 64 heures CM. Les PAST sont proposés par nature à des profils non universitaires, le rattachement disciplinaire n'allant donc pas de sens. Il s'agit de professionnels qui contribuent à l'enseignement, le plus souvent dans les écoles. Bénédicte Durand trouve en revanche intéressant que ces nominations puissent être exposée dans la discussion entretenue avec les départements pour la rendre visible, puisque notamment lorsqu'ils sont nommés pour la première fois, il peut y avoir des suggestions intéressantes à leur faire si les écoles qui portent leurs candidatures ne proposent pas d'emblée un service complet.

Frédéric Mion précise plusieurs points: les PAST ne sont effectivement pas rattachés à des départements, mais à des programmes de formation ; la raison en est qu'ils ont rarement une spécialisation disciplinaire qui leur permettrait de s'intégrer naturellement aux responsabilités d'un département. Cela peut se présenter, par exemple en histoire, comme peut en témoigner Sabine Dullin, mais ce n'est pas la règle générale ; il est fait appel à des praticiens que la notion même de professeur associé suppose. En règle générale, il relèverait plutôt d'un responsable d'école ou du collège d'assurer cette présentation en Conseil scientifique. Ceux-ci n'étant pas membres de droit du Conseil scientifique, c'est aujourd'hui la directrice de la formation qui a accepté de prendre en charge cette présentation. Le dossier suivant, qui concerne Bruno Patino, est emblématique de ce statut particulier : il n'y a pas de département de journalisme à Sciences Po, il est pourtant légitime d'avoir un professeur associé rattaché à l'École de journalisme. Frédéric Mion répond à Olivier Borraz en soulignant qu'une attention particulière est accordée à un rééquilibrage entre femmes et hommes pour les postes de PAST ; l'École de journalisme a fait une avancée notable en la matière en proposant à Sciences Po il y a quelques mois de nommer deux femmes comme professeures associées, l'une d'elle étant devenue doyenne de l'école de journalisme.

Jeanne Lazarus souhaite savoir si les dossiers fournis pourraient comporter des pièces complémentaires au seul CV, comme par exemple des propositions de cours et/ou une lettre de motivation.

Cornelia Woll note qu'il serait nécessaire de fournir un dossier plus complet, mentionnant notamment les enseignements qui sont envisagés et le soutien du secteur pédagogique intéressé par les personnes présentées.

Carole Jourdan apporte des précisions sur les effectifs et la féminisation : à ce jour, l'IEP dispose de 8 postes de PAST à mi-temps, dont deux qui viennent d'être libérés. En 2020, les trois nominations de PAST ont concerné des femmes. Elle précise que les

renouvellements au-delà d'une période de neuf ans sont évités autant que possible ; elle confirme que le contrat de PAST fonctionne sur des cycles de trois ans ; les mêmes procédures s'appliquent aux contrats FNSP et aux contrats IEP. Concernant les rémunérations, côté IEP elle est fixée par un décret. Le même niveau de rémunération pour les PAST FNSP tend à être appliqué. Enfin, Carole Jourdan précise que le service des PAST est suivi dans GAPEC, comme celui des membres de la faculté permanente. Un point annuel est réalisé avec la DFI pour s'assurer que les obligations de service sont remplies.

Roberto Galbiati rappelle que le modèle de Sciences Po est particulier, la faculté permanente étant répartie dans les départements et les centres, tandis que les écoles n'ont pas de faculté permanente. Le dispositif des PAST permet de fidéliser des *practicionners*, point fondamental pour le bon fonctionnement d'une école.

Mirna Safi souhaite obtenir une clarification sur un point soulevé par Frédéric Mion, quant au nombre de candidats par poste de PAST disponible et à la procédure de sélection.

Régis Bismuth relève que Carole Jourdan indique que deux postes de PAST vont se libérer et souhaite savoir s'il y aura un appel à candidatures.

Eberhard Kienle demande si les PAST sont des équivalents de ce qui s'appellerait en anglais *Professor of Practice*, des personnes qui viennent de l'extérieur qui sont des praticiens reconnus, ce qui serait à ses yeux une très bonne chose dont Sciences Po ne pourrait que se féliciter. Il reconnaît cependant qu'il faudrait peut-être clarifier la procédure pour les membres du conseil scientifique, notamment du point de vue de la sélection.

Frédéric Mion apporte les précisions demandées. Eberhard Kienle a donné le bon point de comparaison, les PAST sont bien des *Professors of Practice*, à la différence près que la plupart du temps, ceux-ci dans les universités qui en emploient peuvent être à temps plein. Les PAST n'exercent par définition statutaire qu'un service partiel d'enseignement. Il ajoute qu'il n'y a pas à proprement parler de procédure de candidature : ce sont les responsables des programmes de formation qui formulent à Frédéric Mion des propositions en la matière ; ces propositions font l'objet d'une première discussion en conseil des doyens avant d'être soumises comme c'est le cas ce jour au conseil scientifique.

Sabine Dullin relève que c'est effectivement là où il s'agit d'une question de procédure, pour ce qui concerne les PAST d'histoire en tout cas. Elle cite l'exemple de la PAST qui a été recrutée, Aurélie Luneau, dont la profession est journaliste ; une forme de candidature avait été organisée au sein du centre d'histoire, avec trois propositions pour ce poste de PAST et le profil retenu avait été choisi au sein du conseil du centre. Sabine Dullin se demande s'il n'y aurait pas possibilité de faire de même dans les écoles, c'est-à-dire au sein même de l'école de susciter éventuellement différentes candidatures qui permettraient de choisir entre plusieurs possibilités de PAST.

Frédéric Mion répond que le cas de l'histoire est assez particulier dès lors que c'est un choix disciplinaire, comme la question en a déjà été évoquée, qui peut de ce fait obéir

à des règles de sélection spécifiques. Il estime qu'il faut reconnaître aux doyennes et doyens des différentes écoles la capacité à distinguer parmi les personnes qui s'engagent dans les activités d'enseignement comme vacataires celles et ceux qui apportent particulièrement à leurs écoles et donc à organiser de facto une forme de mise en concurrence au moins implicite avant de proposer tel ou tel nom pour occuper des fonctions de professeur associé.

Florence Haegel rejoint la position de Roberto Galbiati : Sciences Po est composée à la fois d'académiques, mais aussi de praticiens, surtout au niveau des masters et des écoles, et a besoin de ces PAST et de ces types de recrutement. Elle pense qu'il est important que la question soit discutée au niveau des doyens pour qu'ils voient la répartition entre les différentes écoles, à laquelle elle imagine qu'ils sont attentifs, et que les membres du conseil scientifique aient accès à un dossier complet pour en juger.

Emanuele Ferragina voudrait réagir sur la manière dont ils sont recrutés ; il pense qu'ouvrir des candidatures à des postes pourraient permettre aussi aux doyens d'avoir un pool de candidats plus large, en adoptant des procédures plus similaires aux modalités de fonctionnement de Sciences Po pour tous les autres types de poste. Il pense que cela mériterait une discussion avec les doyens des écoles pour essayer de faire au mieux et d'introduire d'éventuelles améliorations ou bien pour choisir de continuer comme cela a été fait jusqu'à présent.

Frédéric Ramel indique qu'il faut distinguer la charge pédagogique et la responsabilité pédagogique : il ne voit aucun problème à ce qu'il y ait des PAST qui aient des charges pédagogiques, qui sont une valeur ajoutée, mais il alerte sur des responsabilités pédagogiques qui seraient assumées uniquement par un PAST, qui lui posent un problème, du fait que Sciences Po est justement à l'interface du pratique et de l'académique et que ce sont justement des responsabilités pédagogiques qui permettent des attelages et qui constituent la richesse de ce que l'école peut faire. Il plaide pour travailler à beaucoup plus de joint-ventures et fertilisations croisées à partir de cette distinction-là.

Cornelia Woll remercie tous les membres pour cette discussion très riche, retient la demande émanant du Conseil scientifique de présenter aux membres des dossiers plus fournis, tout en cherchant l'articulation la plus fine possible entre les différentes structures, écoles, départements et centres de recherche.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de renouvellement en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps de Bruno Stagno Ugarte.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à la majorité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande de nomination en qualité de professeur associé (PAST) à mi-temps de Bruno Patino.